

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 156

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Cinieri, M. Kamardine, M. Hetzel, M. Bourgeaux, M. Portier,
Mme Anthoine, M. Descoeur, M. Bazin, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup et M. Meyer Habib

ARTICLE 43

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 108, 4 »

le nombre :

« 106,3 ».

II. – En conséquence, à la troisième ligne de la même colonne du même tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« 105,6 »

le nombre :

« 107,7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contexte économique actuel a généré un niveau d’inflation inédit depuis plus de vingt ans, entraînant une augmentation des coûts considérable qui ne peut être absorbée par les établissements de santé. Le financement partiel de ces coûts prévu dans l’ONDAM 2023 puis par construction dans l’ONDAM 2024 est insuffisant dès lors que les financements prévus dans la LFSS représentent plus 90% du chiffre d’affaires des établissements de santé.

Cette explosion des coûts menace la viabilité de certaines structures, qui sont pourtant seules à répondre aux besoins de santé de leur territoire.

Le besoin de financement au titre d'un taux d'évolution de base de 2,6% comprenant l'inflation est estimé à 2,7 milliards d'euros.

A cela s'ajoutent différentes mesures de revalorisation salariale qui n'ont pas été totalement financées et manquent donc dans la base 2024. En outre, certaines passent en année pleine (sujétions nuit et week-end) nécessitant une revalorisation de l'ONDAM ES en conséquence.

Le besoin de financement de ces mesures se chiffre en 2024 à 2,1 milliards d'euros.

L'évolution prévue du PLFSS 2024 est de 3.1 milliards d'euros, soit 3%, alors que le besoin de financement est de 4,82 milliards. Il manque donc 1,72 milliard.

Aux revalorisations salariales déjà mentionnées, s'ajoute la demande de financement relative à la refonte de la convention collective unique des professionnels affiliés à la FHP, commandée par le ministère du Travail, et qui nécessite un financement à hauteur de 450M€.

Il manque donc 2,1 milliards d'euros pour que les établissements de santé soient financés en cohérence avec les moyens qu'ils engagent pour prendre en charge les patients, dans un contexte économique que l'on sait difficile et alors que les personnels sont rares et attendent la reconnaissance de leur engagement au service de la population, quel que soit leur statut.